

***La convention collective toujours pas appliquée
Du travail en plus sans le payer
Il est temps de réagir !***

Le Mesnil-Amelot le 8 mars 2010

La direction a commencé à instaurer sa nouvelle politique de suppression d'emplois, en rajoutant le travail de ceux, qu'elle prépare à envoyer au chômage sans scrupule. Depuis une semaine, on rajoute des tâches de travail et des responsabilités qui correspondent au travail des agents de sûreté sur les salariés de BPC.

Qui va empocher l'économie envisagée sur les emplois supprimés ?

Et qui va faire le travail et s'user la santé et se rajouter de la fatigue ?

Pas les mêmes, on n'a aucun doute là-dessus !

Au même temps que des directeurs ont des idées pour supprimer des emplois de travailleurs qui en ont besoin pour faire vivre leur famille, ils ne se préoccupent même pas d'appliquer la loi et de nous payer l'argent qu'ils nous doivent.

Depuis juillet 2009, BPC doit appliquer la convention collective « transport aérien personnel au sol », en nous payant les pauses de 15 minutes et de 30 minutes, comme heures supplémentaires chaque jour.

Depuis juillet 2009, c'est près de 150 euros par mois, en heures supplémentaires (des temps de pause à rémunérer), que la direction nous doit chaque mois, juste en appliquant la convention sur cette affaire. Et ils préfèrent enfilet des réunions, sans jamais payer les salaires correctement.

Les semaines avancent, les factures tombent, les frais à payer s'accumulent, et pas même un centime pour augmenter les salaires.

Il est temps de réagir, et de nous mobiliser pour faire payer ce qu'on nous doit, et améliorer notre situation. La crise, c'est leur nouveau slogan pour imposer les sacrifices aux salariés, pendant que les patrons enfilet les profits.